



# Le programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute – Élaboration et mise à jour

Dawn Burnett

Le Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (PAE AE & AP) est une initiative de collaboration entre l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), le Conseil canadien des enseignants aux assistants des ergothérapeutes et des physiothérapeutes (COPEC) et l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC) (anciennement le Conseil canadien pour l'agrément des programmes universitaires de physiothérapie). L'ACE et l'AEPC sont respectivement les agences d'agrément des programmes d'enseignement de l'ergothérapie et de l'enseignement de la physiothérapie au Canada. COPEC est l'organisme qui regroupe les enseignants aux programmes de formation des assistants de l'ergothérapeute et des assistants du physiothérapeute au Canada. L'élaboration du programme d'agrément a commencé en août 2010 par l'embauche d'une directrice de programme. Au cours des deux dernières années, l'élaboration du programme s'est résolument et régulièrement orientée vers la mise en œuvre de deux projets-pilotes en vue de l'agrément prévu à l'hiver 2012. Le but de ce rapport vise à décrire les rôles et les responsabilités des trois parties participantes et de présenter un exposé général des activités à ce jour.

## Rôles et responsabilités des groupes partenaires

L'ACE, le COPEC et l'AEPC ont collaboré avec le PAE AE & AP depuis ses débuts. Chaque organisation joue un rôle unique, contribuant ainsi au développement et à l'évolution continue de ce programme d'agrément. Les rôles de chaque groupe partenaire vont comme suit :

### COPEC :

- a demandé la mise en œuvre des programmes d'agrément.
- est le destinataire du processus d'agrément.
- finance le programme par les cotisations annuelles.
- a contribué à l'élaboration des normes d'agrément initiales.

### ACE et AEPC conjointement (CCAPUP et ACE, 2009) :

- ont élaboré et gèrent le PAE AE & AP, en collaboration avec COPEC et d'autres organismes au besoin.
- ont recruté les membres du comité directeur (PAE AE & AP, 2011).
- ont facilité l'élaboration des normes d'agrément initiales.
- ont élaboré les politiques et procédures pour le fonctionnement du PAE AE & AP.

### ACE, AEPC et COPEC conjointement :

- nomment les membres du comité directeur.
- nomment les membres des équipes d'évaluation par les pairs pour les évaluations aux fins d'agrément.
- nomment les membres du comité mixte d'agrément (PAE AE & AP, 2011) et par ce comité collaborent à :
  - établir et à réviser les normes d'agrément;
  - analyser les rapports d'agrément et à faire des recommandations ou à prendre les décisions au sujet du statut d'agrément; et
  - étudier les politiques et les procédures concernant le PAE AE & AP.

### AEPC :

- est responsable de mener le processus de réalisation du programme d'agrément et de l'administrer une fois élaboré.

## Mise à jour sur les activités

### Normes d'agrément

En 2009, 19 programmes d'enseignement se sont inscrits au PAE AE & AP, contribuant ainsi au financement de ses activités initiales de développement. Le cadre conceptuel des évaluations d'agrément de programme est modelé sur les normes d'agrément du PAE AE & AP. Ces dernières ont été précisées au cours d'un processus itératif regroupant plusieurs partenaires au moyen de groupes de discussion et d'un sondage électronique et ont été guidées par un Groupe de travail sur l'élaboration des normes. Les normes sont basées sur un cadre conceptuel 5+1 (Gelmon, O'Neill et Kimmey, 1999); elles comprennent les éléments des normes d'agrément de l'enseignement de l'ACE et de l'AEPC et incorporent les profils de compétence des AE et des AP. La 3e version des Normes d'agrément du PAE AE & AP a été complétée en décembre 2010 et servira aux projets-pilotes d'agrément. Les normes seront ensuite révisées et finalisées pour usage subséquent lors des évaluations ultérieures. La 3e version des normes a été traduite en français et validée par un groupe d'enseignants aux AE et AP.

## À propos de l'auteur

Dawn Burnett, PT, PhD, est actuellement la directrice du Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (PAE AE & AP). Elle est également la directrice du Conseil académique en santé de la région de Champlain, un organisme qui fait la promotion de la formation et de la pratique interprofessionnelles. On peut joindre Dawn à : dawnburnett@sympatico.ca.

## Politiques et procédures

Le deuxième document fondamental du PAE AE & AP, les Politiques et procédures, décrit les processus d'évaluation aux fins d'agrément, les procédures et les mécanismes d'attribution du statut. Le projet de document Politiques et procédures, qui servira aux évaluations pilotes, a été approuvé par le comité directeur du PAE AE & AP et présenté aux conseils de l'ACE et de l'AEPC pour approbation et ratification en mai 2011. Les Politiques et procédures ont été envoyées aux membres de COPEC et ont été discutées avec ce groupe à son assemblée annuelle à Saskatoon, en juin 2011. À la fin des projets-pilotes, les politiques et procédures seront révisées en fonction de la rétroaction reçue au cours de leur utilisation et finalisées en vue de leur usage pendant les activités d'évaluation aux fins d'agrément des programmes.

## Statut de candidat

Comme première étape du processus d'agrément, le programme doit demander un statut de candidat. Pour obtenir le statut de candidat, le programme doit fournir les preuves suivantes :

- Le programme est autorisé à offrir la formation postsecondaire,
- Un diplôme est décerné aux étudiants qui réussissent le programme,
- Le chef du programme est un ergothérapeute ou un physiothérapeute agréé,
- Le cadre conceptuel du programme est clair, le programme a son propre budget et le programme dispose de locaux bien identifiés.

À compter de décembre 2011, il est souhaité que les 19 programmes affiliés au PAE AE & AP auront réussi à obtenir le statut de candidat. Une liste de ces programmes sera accessible dans la section PAE AE & AP du site web de l'AEPC. ([www.peac-aepc.ca/OTA-PTA.html](http://www.peac-aepc.ca/OTA-PTA.html)).

## Évaluations d'agrément

Tel que précédemment mentionné, les deux projets-pilotes d'agrément sont prévus au début de l'année 2012; un cadre conceptuel d'évaluation a été élaboré pour réviser les documents et les processus associés à ces projets-pilotes. Un calendrier préliminaire des évaluations sur place a été établi et commencera à l'automne 2012, une fois les projets-pilotes terminés.

Une séance de formation pour l'équipe d'évaluation par les pairs (ÉÉP) a eu lieu pour les membres de COPEC lors de leur assemblée annuelle à Saskatoon, en juin 2011. Le recrutement et la formation des évaluateurs se poursuivent; des demandes d'inscription ont été adressées à l'ACE, COPEC et à l'AEPC pour recruter des individus désireux de faire partie des ÉÉP. L'information et les formulaires de demande se trouvent dans la section PAE AE & AP du site web de l'AEPC (voir ci-dessus).

## Comités

### Comité directeur

Le PAE AE & AP est guidé par un comité directeur formé des représentants de l'ACE, COPEC et de l'AEPC et de la directrice du programme. Le comité directeur se réunit une fois par mois et est responsable de surveiller et de guider les activités pertinentes à

l'élaboration et à la mise en œuvre du PAE AE & AP, de créer des sous-comités au besoin et de faciliter la communication entre les groupes partenaires.

### Comité mixte de l'agrément

Le comité mixte de l'agrément (CMA) est responsable de déterminer les statuts d'agrément et de réviser les normes, les politiques et les procédures d'agrément sur une base régulière. Les membres du CMA sont les représentants de l'ACE, COPEC, de l'AEPC et du public et seront nommés au début de 2012. La première réunion du CMA se tiendra au printemps 2012.

## Communication

L'information pertinente au PAE AE & AP se trouve dans le site web de l'AEPC (voir ci-contre) et est directement en lien avec la page sur le personnel auxiliaire du site web de l'ACE ([www.caot.ca/default.asp?pageid=1013](http://www.caot.ca/default.asp?pageid=1013)). Un site web bilingue de PAE AE & AP sera éventuellement conçu d'après le modèle du site web de l'AEPC, où les documents et l'information pertinente seront affichés dès leur achèvement à la fin des projets-pilotes.

Pour obtenir plus d'information sur le PAE AE & AP, pour faire une demande au processus d'agrément de programme ou pour présenter une demande pour devenir membre d'une ÉÉP, veuillez communiquer avec Dawn Burnett, directrice du programme du PAE AE & AP, à [dawnburnett@sympatico.ca](mailto:dawnburnett@sympatico.ca).

## Références

Conseil canadien pour l'agrément des programmes universitaires de physiothérapie et Association canadienne des ergothérapeutes. Memorandum of Agreement respecting their roles and responsibilities regarding accreditation of support personnel education programs in Canada. 2009.

Gelmon, S., O'Neil, E., Kimmey, J., and the Task Force on Accreditation of Health Professions Education (1999). *Strategies for change and improvement: The report of the Task Force on Accreditation of Health Professions Education*. San Francisco: Center for the Health Professions, University of California at San Francisco.

Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute. Politiques et procédures- approuvé en mai 2011